

**UMICORE**  
**Société Anonyme**  
**1000 Bruxelles, rue du Marais 31**  
**TVA BE 0401.574.852 RPM BRUXELLES**  
**(la « Société »)**

**PROCÈS-VERBAL**  
**de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires**  
**tenue le mardi 26 avril 2016 au siège social, 31 rue du Marais, 1000 Bruxelles**

La séance est ouverte à 17 h sous la présidence de Monsieur Thomas Leysen, président du conseil d'administration de la Société (le « Président »).

1) Composition du bureau :

Le Président désigne Madame Géraldine Nolens comme secrétaire. Sur proposition du Président l'assemblée désigne Messieurs André Mirzan et Richard Brouckmans comme scrutateurs.

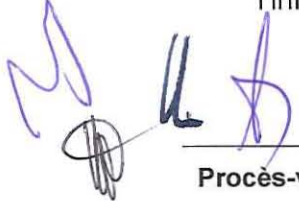
2) Vérifications par le bureau :

Aux fins de vérification par les scrutateurs, le Président dépose sur le bureau :

- les numéros justificatifs des journaux dans lesquels ont été publiés les avis de convocation et l'ordre du jour, à savoir :
  - . Le Moniteur belge du 25 mars 2016
  - . L'Echo du 26 mars 2016
  - . De Tijd }

Ces convocations ont également été publiées sur le site internet d'UMICORE ([www.umicore.com](http://www.umicore.com)) à partir du 25 mars 2016, de même que les modèles de procuration et de bulletin de vote, ainsi que les comptes et rapports annuels mentionnés dans l'ordre du jour. Les convocations ont aussi été publiées par voie de communiqué de presse ;

- une copie des lettres de convocation du 25 mars 2016 qui ont été adressées aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et au commissaire ;
- les fichiers des titres enregistrés pour participer à la présente assemblée dans les différentes institutions financières ;
- les confirmations de participation des actionnaires ;
- les bulletins de vote par correspondance et les procurations ;
- la liste des présences ;
- ainsi que le compte rendu de la réunion plénière des conseils d'entreprise consacrée à l'information annuelle.



3) Exposés – questions :

En attendant que lui soient communiquées les informations relatives à la liste des présences, le Président fait une brève communication à l'assemblée.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Marc Grynberg, administrateur délégué, qui présente les comptes et les résultats de l'exercice 2015.

Il est ensuite répondu aux questions posées par écrit ou oralement par les actionnaires.

4) Nombre d'actions - liste des présences – quorums :

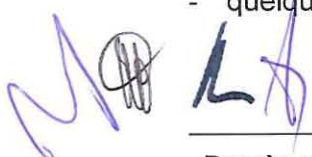
La liste de présences définitive est remise au Président. Celui-ci constate que les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux dispositions de l'article 536 §2 du Code des sociétés et il déclare :

- que présentement le capital social de la Société est représenté par 112.000.000 d'actions au total ;
- que la Société détenait à la date d'enregistrement 3.380.709 actions propres ;
- que le droit de vote attaché aux actions propres est suspendu (article 622 §1 du Code des sociétés), et qu'il ne doit pas non plus être tenu compte de ces actions pour le calcul des quorums de présence et de majorité (article 543 §2 du Code des sociétés) ;
- que d'après la liste des présences sont présents ou représentés 148 actionnaires, ensemble propriétaires de 66.181.486 actions ;
- que ces actions donnent droit à 132.362.972 votes au total, vu qu'une action donne droit à deux votes ;
- que pour être adoptés, les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire requièrent une majorité simple.

5) Présence de tiers :

Outre les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, assistent également à l'assemblée les personnes suivantes (entre autres) :

- quelques administrateurs de la Société;
- Monsieur Filip Platteeuw, Chief Financial Officer;
- Monsieur Marc Daelman, gérant et représentant de Marc Daelman SPRL, représentant de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL, commissaire de la Société;
- quelques représentants de la presse;
- quelques employés d'UMICORE.





6) Ordre du jour – délibération :

Le Président constate ensuite que l'assemblée est valablement constituée pour délibérer sur les différents points de l'ordre du jour, à savoir :

1. Rapport annuel du conseil d'administration et rapport du commissaire sur les comptes statutaires de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Commentaire du conseil d'administration :

Conformément aux articles 95-96 du Code des sociétés les administrateurs ont rédigé un rapport annuel dans lequel ils rendent compte de leur gestion. En application des articles 143-144 du Code des sociétés le commissaire a rédigé un rapport circonstancié. Ces rapports ne doivent pas être approuvés par les actionnaires.

2. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision :

- Approbation du rapport de rémunération concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

3. Approbation des comptes statutaires de la société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 y compris la proposition d'affectation du résultat.

Proposition de décision :

- Approbation des comptes statutaires de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 présentant un bénéfice d'EUR 135.456.020,49.
- Tenant compte :
  - du bénéfice de l'exercice 2015 : EUR 135.456.020,49
  - du bénéfice reporté de l'exercice précédent : EUR 375.608.855,58
  - des dotations et des reprises imputées à la réserve indisponible pour actions propres suite aux mouvements en 2015 : EUR - 8.481.541,36
  - de l'acompte sur dividende payé en septembre 2015 : EUR - 54.250.733,00le résultat à affecter s'élève à EUR 448.332.601,71
- Approbation de l'affectation proposée du résultat - y compris le paiement d'un dividende brut d'EUR 1,20 par action (\*). Compte tenu du paiement en septembre 2015 d'un acompte sur dividende brut d'EUR 0,50 par action, le solde du dividende pour un montant brut d'EUR 0,70 par action (\*) sera mis en paiement le lundi 2 mai 2016.

(\* Le montant réel du dividende brut (et, par conséquent, le montant du solde) par action pourrait fluctuer en fonction des changements possibles du nombre d'actions propres détenues par la société entre le mardi 26 avril 2016 (la date de l'assemblée générale ordinaire) et le mercredi 27 avril 2016 à la clôture d'Euronext Bruxelles (la date donnant droit aux détenteurs d'actions Umicore au dividende (solde) de l'exercice relatif à l'exercice 2015). Les actions propres n'ont pas droit au dividende.

4. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 ainsi que du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur ces comptes consolidés.

Commentaire du conseil d'administration :

Ce point concerne la communication des comptes annuels consolidés d'Umicore. Conformément à l'article 119 du Code des sociétés les administrateurs ont rédigé un rapport sur ces comptes annuels ; le commissaire a rédigé un rapport circonstancié en application de l'article 148 du Code des sociétés. Ces comptes annuels et rapports ne doivent pas être approuvés par les actionnaires.

5. Décharge aux administrateurs.

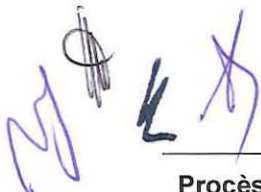
Proposition de décision :

- Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2015.

6. Décharge au commissaire.

Proposition de décision :

- Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat de contrôle en 2015.





7. Composition du conseil d'administration et fixation des émoluments.

Il est proposé :

- d'élire en qualité de nouvel administrateur indépendant : Madame Françoise Chombar. Les critères d'indépendance retenus sont ceux de l'article 526ter du Code des sociétés ;

*Françoise Chombar, 53 ans, de nationalité belge, est co-fondatrice, Chief Executive Officer et administrateur de Melexis, un fabricant de capteurs de semi-conducteurs intégrés, de systèmes de commande et de circuits de communication pour applications automobiles. Pendant son mandat de CEO, elle a fait de Melexis un leader mondial dans son domaine et a plus que triplé sa profitabilité. Avant de remplir cette fonction chez Melexis, elle a occupé un poste de planning manager à Elmos GmbH (Allemagne) de 1986 à 1989. A compter de 1989, elle a occupé les postes de directeur opérationnel et administrateur dans différentes sociétés du groupe Elex. Elle est titulaire d'un master d'interprétariat en néerlandais, anglais et espagnol à l'Université de Gand. Madame Chombar est membre du conseil d'administration de l'ISEN Higher Education College for Engineers (Haute Ecole pour ingénieurs), membre du comité consultatif STEM du gouvernement flamand, membre de Women on Board et mentor du Réseau de femmes Sofia.*

- d'élire en qualité de nouvel administrateur : Monsieur Colin Hall.

*Colin Hall, 45 ans, de nationalité américaine, est actuellement Responsable des Investissements du Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Monsieur Hall a débuté sa carrière en 1995 dans le groupe de la banque d'affaires Morgan Stanley. En 1997, il a rejoint Rhône Group, un fonds de placement privé, dans lequel il a occupé pendant 10 ans plusieurs fonctions à New York et Londres. En 2009, il a été cofondateur d'un fonds d'investissement, sponsorisé par Tiger Management, où il a travaillé jusqu'en 2011. En 2012, il est devenu Chief Executive Officer de Sienna Capital, société filiale de GBL, qui gère ses placements alternatifs (souscriptions privées, crédits et fonds thématiques spécifiques). En 2016, Monsieur Hall a été nommé Responsable des investissements chez GBL. Il est titulaire d'un BA du Collège d'Amherst et d'un MBA de Stanford University Graduate School of Business. Monsieur Hall est aussi administrateur et membre du comité d'audit d'Imerys, Président du conseil de surveillance du fonds de crédit Kartesia Management et administrateur d'Ergon Capital Partners.*

Proposition de décisions :

- Election en qualité d'administrateur indépendant de Madame Françoise Chombar pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019 ;
- Election en qualité d'administrateur de Monsieur Colin Hall pour un terme de trois ans arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019 ;
- Approbation des émoluments des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2016, composés des éléments suivants :
  - au niveau du conseil d'administration : (1) émoluments fixes d'EUR 40.000 pour le président et d'EUR 20.000 pour chaque administrateur non exécutif, (2) jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion du conseil pour le président, d'EUR 2.500 par réunion pour chaque administrateur non exécutif résidant en Belgique et d'EUR 3.500 par réunion pour chaque administrateur non exécutif résidant à l'étranger, et (3), à titre d'émoluments fixes supplémentaires, octroi de 1.000 actions Umicore au président et 500 actions Umicore à chaque administrateur non exécutif ;
  - au niveau du comité d'audit : (1) émoluments fixes d'EUR 10.000 pour le président du comité et d'EUR 5.000 pour chaque autre membre, et (2) jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion pour le président du comité et d'EUR 3.000 pour chaque autre membre ;
  - au niveau du comité de nomination et de rémunération : jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion pour le président du comité et d'EUR 3.000 pour chaque autre membre.



VOTE

1. Présentation et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes statutaires de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2015.

Etant donné que les rapports de gestion et du commissaire sur les comptes statutaires ont été communiqués aux détenteurs d'actions nominatives le 25 mars 2016 et mis à la disposition des détenteurs d'actions dématérialisées à partir de la même date, le Président propose qu'il ne soit pas donné lecture de ces documents.



Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

Le Président porte à la connaissance de l'assemblée que les conseils d'entreprise ont reçu toutes les informations souhaitées au sujet du rapport de gestion, du rapport du commissaire et des comptes annuels statutaires de l'exercice 2015 à l'occasion de la réunion plénière consacrée à l'information annuelle tenue le 21 avril 2016.

2. Approbation du rapport de rémunération.

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport de rémunération concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée avec 125.461.674 voix « POUR », 6.597.598 voix « CONTRE », et 303.700 « ABSTENTIONS ».

3. Approbation des comptes statutaires de la société relatifs à l'exercice social arrêté au 31 décembre 2015 et de la proposition d'affectation du résultat.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 présentant un bénéfice d'EUR 135.456.020,49.

Tenant compte :

- du bénéfice de l'exercice 2015 :	EUR 135.456.020,49
- du bénéfice reporté de l'exercice précédent :	EUR 375.608.855,58
- des dotations et des reprises imputées à la réserve indisponible pour actions propres suite aux mouvements en 2015 :	EUR - 8.481.541,36
- de l'acompte sur dividende payé en septembre 2015 :	EUR -54.250.733,00
le résultat à affecter s'élève à	<b>EUR 448.332.601,71</b>

L'assemblée approuve l'affectation de résultat proposée par le conseil d'administration, y compris le paiement d'un dividende brut d'EUR 1,20 par action. Compte tenu du paiement en septembre 2015 d'un acompte sur dividende brut d'EUR 0,50 par action, le solde du dividende pour un montant brut d'EUR 0,70 sera mis en paiement le lundi 2 mai 2016.

Dès lors l'affectation de résultat suivante est approuvée :

- distribution du solde du dividende brut par action de EUR 0,70, à savoir : EUR 0,70 x 108.927.541(*) (**)	EUR 76.249.278,70
- report à nouveau du bénéfice restant à affecter, soit	EUR 372.083.323,01

(\*) soit 112.000.000 actions représentant le capital moins 3.072.459 actions propres détenues ce jour par la Société.

(\*\*) Le montant réel du dividende brut (et, par conséquent, le montant du solde) par action pourrait fluctuer en fonction des changements possibles du nombre d'actions propres détenues par la Société entre le mardi 26 avril 2016 (la date de l'assemblée générale ordinaire) et le mercredi 27 avril 2016 à la clôture d'Euronext Bruxelles (la date donnant droit aux détenteurs d'actions Umicore au dividende de l'exercice (solde) relatif à l'exercice 2015). Les actions propres n'ont pas droit au dividende.

Cette résolution est adoptée avec 131.430.154 voix « POUR », 932.818 voix « CONTRE », et 0 « ABSTENTIONS ».

4. Présentation et discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2015 ainsi que du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés.

En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, étant donné que les rapports consolidés de gestion et du commissaire ainsi que les comptes annuels consolidés ont été communiqués aux actionnaires en nom et mis à la disposition des détenteurs d'actions dématérialisées le 25 mars 2016, le Président propose qu'il ne soit pas donné lecture de ces documents.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2015.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge entière à chacun des administrateurs pour l'exercice de son mandat au cours dudit exercice social 2015.

Cette résolution est adoptée avec 130.462.148 voix « POUR », 1.840.564 voix « CONTRE », et 60.260 « ABSTENTIONS ».

6. Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat en 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge entière au commissaire pour l'exercice de son mandat de contrôle en 2015.

Cette résolution est adoptée avec 130.464.148 voix « POUR », 1.840.564 voix « CONTRE », et 58.260 « ABSTENTIONS ».

7. Composition du conseil d'administration et fixation des émoluments.

7.1. Composition du conseil d'administration

Cinquième résolution

L'assemblée générale élit Madame Françoise Chombar en qualité d'administrateur indépendant pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Cette résolution est adoptée avec 132.173.846 voix « POUR », 189.126 voix « CONTRE », et 0 « ABSTENTIONS ».

Sixième résolution

L'assemblée générale élit Monsieur Colin Hall en qualité d'administrateur pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Cette résolution est adoptée avec 127.886.186 voix « POUR », 3.614.162 voix « CONTRE », et 862.624 « ABSTENTIONS ».





## 7.2. Approbation de la rémunération

### Septième résolution

En vertu de l'article 10 des statuts, l'assemblée décide de fixer comme suit la rémunération du conseil d'administration pour l'exercice 2016 :

- au niveau du conseil d'administration : (1) émoluments fixes d'EUR 40.000 pour le président et d'EUR 20.000 pour chaque administrateur non exécutif, (2) jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion du conseil pour le président, d'EUR 2.500 par réunion pour chaque administrateur non exécutif résidant en Belgique et d'EUR 3.500 par réunion pour chaque administrateur non exécutif résidant à l'étranger, et (3), à titre d'émoluments fixes supplémentaires, octroi de 1.000 actions Umicore au président et 500 actions Umicore à chaque administrateur non exécutif ;
- au niveau du comité d'audit : (1) émoluments fixes d'EUR 10.000 pour le président du comité et d'EUR 5.000 pour chaque autre membre, et (2) jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion pour le président du comité et d'EUR 3.000 pour chaque autre membre ;
- au niveau du comité de nomination et de rémunération : jetons de présence d'EUR 5.000 par réunion pour le président du comité et d'EUR 3.000 pour chaque autre membre.

Cette résolution est adoptée avec 131.224.314 voix « POUR », 1.136.108 voix « CONTRE », et 2.550 « ABSTENTIONS ».



L'ordre du jour étant épuisé, le Président, avec l'accord de l'assemblée, dispense la secrétaire de donner lecture du procès-verbal. Il invite ensuite les scrutateurs et les actionnaires qui le souhaitent à signer le procès-verbal et déclare la séance levée à ..... h .....



La secrétaire



Le Président

Les scrutateurs

Les actionnaires

